



**HAL**  
open science

## Georges d'Aubusson de la Feuillade, un évêque de Metz en visite pastorale dans le duché de Deux-Ponts en 1680

Gaëtan Dechoux

### ► To cite this version:

Gaëtan Dechoux. Georges d'Aubusson de la Feuillade, un évêque de Metz en visite pastorale dans le duché de Deux-Ponts en 1680. *Les cahiers lorrains : organe des sociétés littéraires et scientifiques de Metz et de la Moselle*, 2014, 1-2, pp.16-23. hal-02088333

**HAL Id: hal-02088333**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02088333>**

Submitted on 2 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## Georges d'Aubusson de la Feuillade, un évêque de Metz en visite pastorale dans le duché de Deux-Ponts en 1680

Gaëtan DECHOUX

Les visites pastorales des évêques sont des moments importants de la vie religieuse qui permettent l'application de la Réforme catholique dans les diocèses, mais elles peuvent également avoir des implications politiques, notamment car elles servent à marquer l'espace et à le catholiciser<sup>1</sup>. C'est notamment le cas lorsque des évêques visitent des paroisses dépendant d'une souveraineté qui n'est pas la leur ou peuplées d'« hérétiques ». En 1680, l'évêque de Metz se trouve dans cette double situation lorsqu'il visite une partie du duché de Deux-Ponts (plus précisément Hornbach et la ville de Deux-Ponts). Dans ce territoire calviniste et étranger, il chante notamment avec des fidèles catholiques une litanie des saints et récite une prière pour le roi de France. Georges d'Aubusson de la Feuillade (1609-1697) est nommé à la tête du diocèse de Metz en 1669. Cette nomination revêt une double importance, d'une part, depuis 1652 il n'y a pas d'évêques en titre et depuis 1612 aucun ne réside, laissant le diocèse sous l'administration de suffragants et de vicaires généraux<sup>2</sup> ; d'autre part, il est le premier évêque nommé par le roi de France suite à l'extension de procédures similaires à celles du concordat de Bologne aux trois diocèses lorrains.

Dès son arrivée sur le siège de Metz, La Feuillade décide de faire, au plus vite, une visite pastorale dans son diocèse et dans l'introduction du procès-verbal de 1680 qu'il a dressé, il explique que dès 1669 il a compris l'importance d'une telle visite dans l'archidiaconé de Sarrebourg du fait de « sa situation du costé de l'Allemagne » et aussi du fait que « l'herésie de Luther dès sa naissance avoit perverty, et quasi effacé [de] la mémoire des hommes un grand nombre de Paroisses de ce canto[n] »<sup>3</sup>. Il rappelle également les difficultés qu'il a rencontrées lors de sa visite de 1669, notamment le fait qu'il se retrouve face à des portes d'églises fermées et gardées par des gens armés, comme à Lixheim, Sarrebruck, Hornbach ou encore Deux-Ponts. Il aurait voulu organisé une seconde visite rapidement après celle de 1669 mais les « Guerres d'Allemagne » l'en empêchèrent. Plus précisément, ce sont les

---

<sup>1</sup> Gaëtan DECHOUX, *L'inscription spatiale des confessions dans les campagnes de l'ancien diocèse de Metz, aux frontières entre duché de Lorraine, comté de Nassau-Sarrebruck et duché de Deux-Ponts (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Mémoire de Master 1 en histoire moderne, sous la direction de Laurent JALABERT et Julien LÉONARD, Université de Lorraine, 2013,

<sup>2</sup> Michel Pernot, « L'apogée de la réforme catholique », in *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. La vie religieuse*, René Taveneaux (dir), Presses universitaires de Nancy, éditions Serpenoise, 1988, p.111-150.

<sup>3</sup> Pour le procès-verbal de la visite de 1680 : Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle 1 F 172.

interventions militaires du côté du Rhin dans le cadre de la Guerre de Hollande (1672-1678) qui contrecarrèrent son projet d'une visite pastorale.

Finalement, il commence sa seconde visite dans l'archidiaconé de Sarrebourg le 10 mai 1680 dans la ville de Sarrebourg, puis avance vers le nord en passant notamment par Bitche, le 21 mai 1680, où il dit avoir enjoint au curé « conformément au Rytuel du Diocese qu'il feroit prier Dieu au peuple dans ses prosnes pour la santé et prospérité du Roy », ce qui est un geste éminemment politique dans ces zones frontalières, germanophones et contestées ; qui plus est à une époque où Louis XIV consacre une partie de ses efforts au tracé d'une frontière sécurisée dans le nord-est de son royaume. La Feuillade atteint Hornbach, dans le duché de Deux-Ponts, le 22 mai 1680. Il est accompagné de deux ecclésiastiques (tous deux chanoines) et de domestiques, ce qui en fait un élément important de l'occupation temporaire de l'espace visuel, d'autant plus que dans certaines paroisses (comme à Saint Wendel), il met ses vêtements pontificaux et entre en procession. L'envoie de missionnaire est un autre élément important de l'occupation temporaire de l'espace. En effet, toujours dans son introduction à son procès-verbal, Georges d'Aubusson explique avoir envoyé des missionnaires à Sarrebourg et quatre pères jésuites (dont certains sont allemands) pour qu'ils « faisoient leurs instructions d'un autre costé vers Sarbruck le long de la Sarre ».

La Réforme avait fait son apparition dans ce duché avec le duc Louis II (1514-1532) puis, en 1588, le duc Jean I<sup>er</sup> (1569-1604) oriente son duché vers une nouvelle voie confessionnelle, celle du calvinisme. En ce qui concerne les aspects spatiaux, ce changement de 1588 a des conséquences car il engendre une radicalisation notamment dans la suppression des images ou encore des fonts baptismaux. Au moment de la visite de 1680, le duc est Frédéric-Louis (Friedrich Ludwig ; 1661-1681) qui est le dernier duc de la branche de Landsberg et lui succèdera la branche suédoise de Kleeburg, faute de descendant<sup>4</sup>. De ce fait, Georges d'Aubusson de la Feuillade, en arrivant à Hornbach, entre dans un territoire qui cultive, depuis presque un siècle, les idées de Calvin. Cette radicalisation entraîne notamment une baisse du nombre de processions et de pèlerinages, même si ceux-ci ne disparaissent pas. Il y a par exemple des grandes processions qui sont organisés, à partir du duché, vers la chapelle de la Sainte-Croix à Blieskastel à partir de 1685<sup>5</sup>. Dans ce contexte confessionnel, la visite de l'évêque dans ce territoire permet une visibilité des autorités catholiques sur une terre protestante et permet également de soutenir les minorités catholiques.

---

<sup>4</sup> Marie-Odile Piquet-Marchal, *La Chambre de réunion de Metz*, Paris, PUF, 1969, p.74.

<sup>5</sup> Laurent Jalabert, *Catholiques et protestants sur la rive gauche du Rhin: droits, confessions et coexistence religieuse de 1648 à 1789*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p.451. Rappelons qu'à partir des années 1660, ce comté passe entièrement entre les mains de la famille catholique Von der Leyen.

L'autre élément de contexte important est celui qui touche à la politique et plus précisément à celle de Louis XIV. En effet, depuis le 23 octobre 1679 est instituée la chambre royale de Metz, appelée également la chambre des réunions<sup>6</sup>. Son objectif est la recherche de la légitimité de la souveraineté du roi de France sur des territoires lorrains, ou encore situés dans le Saint-Empire Romain Germanique, pour la mise en place de la politique de réunions. Il y a donc, dans un premier temps, des travaux préparatoires sur les titres ; puis la chambre exige des vassaux qu'ils présentent aveux et dénombrement ; et, en cas de refus, s'ouvre alors un débat (qui est en fait un procès) et le fief est saisi<sup>7</sup>. Cette politique touche le duché de Deux-Ponts, car dès le 10 janvier 1680, le procureur général somme le duc de présenter les documents en vertu desquels il est possesseur du duché de Deux-Ponts. De son côté, le duc se refuse de se déclarer vassal de l'évêché de Metz. Le 26 Juin 1680, la Chambre déclare alors le duché comme étant un fief de l'Eglise de Metz, en s'appuyant sur des documents remontant au XIII<sup>e</sup> siècle, alors même que certains de ces documents ne concernaient pas directement le duché de Deux-Ponts. A la fin de l'année 1680, les troupes françaises occupent la ville de Deux-Ponts et l'administration territoriale est placée sous contrôle français<sup>8</sup>. Ces événements se passent après le passage de l'évêque de Metz, mais lorsqu'il arrive au mois de mai, la chambre a déjà exigé au duc de lui présenter des papiers prouvant sa souveraineté sur le duché. De ce fait, le prélat apparaît d'autant plus comme un envoyé de Louis XIV, et cela dans un contexte tendu entre les deux princes. Georges d'Aubusson de la Feuillade se déplace dans son diocèse en étant tout autant agent du roi de France que souverain spirituel du diocèse de Metz et défenseur du catholicisme.

Le 22 mai 1680, l'évêque et son entourage arrivent dans la ville de Hornbach sur les quatre heures. Dans son procès-verbal, la Feuillade rappelle la présence d'une ancienne abbaye de l'ordre de saint Benoit qui a été sécularisé par le duc au moment de sa conversion au luthéranisme. Il la décrit comme étant assez grande pour réunir les calvinistes mais « ruynée en beaucoup d'endroits et mesme ouverte dans la voutte ». Il souligne (et se réjouit) également que le mandement envoyé à toutes les paroisses pour prévenir de sa future arrivée était affiché sur les portes de cette ancienne église. Il rentre dans l'ancienne abbaye « accompagné de tous nos Ecclesiastiques et de deux père Capucins » et c'est à ce moment que vint à leur rencontre le sieur Debell, « Bailly de monsieur le Duc des Deux Ponts ».

---

<sup>6</sup> Sur ce sujet voir Marie-Odile Piquet-Marchal, *op. cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, p.56-60.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p.73-80 pour l'exemple de la réunion du duché de Deux-Ponts.

Georges d'Aubusson déclare à ce dernier que sa visite ne concerne que les catholiques et qu'il ne veut en rien troubler « l'exercice de la prétendue Religion réformée », reprenant la formulation catholique en usage dans le royaume de France sous le régime de l'édit de Nantes. Cependant, cette visite pastorale semble déplaire au bailli, et à travers lui c'est le duc de Deux-Ponts qui exprime son mécontentement. En effet, le sieur Debell rappelle que le duc ne fait aucune violence aux catholiques, et que ces derniers « avoient la liberté d'aller entendre la messe dans les Villages Voisins du Comté de Bitsch ou de la Terre de Blieszcastel Catholique » et le bailli rajoute que le duc « ne souffroit point l'Exercice de la Religion catholique dans tout son duché ». C'est à ce moment que l'évêque est rejoint par « quatre ou cinq Catholiques dont il y avoit une femme veuve d'un homme de condition ayant charge dans la guerre ». Ils viennent demander la bénédiction au chef du diocèse, et ce dernier rappelle alors au bailli que cette église était un ancien titre d'archiprêtre et que les protestants en avaient chassés les catholiques. De ce fait, il demande au représentant du duc de pouvoir au moins « Invocquer le S[ain]t nom de Dieu ». L'évêque n'attend pas la réponse, il se mit à genoux et avec « le petit nombre de catholiques du lieu [...] nous avons chanté les Litanies des S[ain]ts avec les collectes, Nous avons fait aussy la priere ordinaire pour le Roy et nous avons fait une Instruction aux Catholiques pour demeurer fermes dans la foy au milieu des tentations qui pouvoient venir du commerce necessaire où ils estoient avec les heretiques ». C'est ici que nous touchons le cœur de l'intérêt de cette visite. En effet, nous avons trois prières différentes et toutes plus intéressantes et importantes les unes que les autres.

L'« Instruction aux Catholiques » est peut-être la moins surprenante de ces trois prières qui ont lieu en territoire calviniste. En effet, il est tout à fait logique que dans une terre majoritairement protestante, les autorités catholiques cherchent à apporter un soutien au moins spirituel à leurs fidèles minoritaires, devant exercer le culte dans des conditions difficiles et sommaire. On retrouve avec cette référence aux « tentations » cette idée que les protestants sont sous la menace de l'hérésie diabolique, et qu'ils pourraient céder aux tentations. Ce n'est pas quelques choses de très neuf, même s'il ne faut pas oublier que l'évêque faisait cette instruction devant le représentant du duc et d'autres protestants. Cela montre d'ailleurs la confiance en soi de l'évêque qui est sûr de lui et de son pouvoir et surtout de la protection et du soutien de Louis XIV.

La litanie des saints et encore plus la prière pour le roi sont très importantes au vue du contexte. Ce ne sont bien sur pas des prières choisies au hasard et elles illustrent la double facette de Georges d'Aubusson de la Feuillade. Il marque son autorité spirituelle catholique en rappelant l'importance du culte des saints, très durement combattu par les réformés, et se

montre donc comme un défenseur et un agent des canons du concile de Trente. D'ailleurs, quelques jours plus tard, lorsqu'il passe à Sarrebruck (faisant partie d'un comté majoritairement luthérien cette fois-ci), il marque son autorité et la présence catholique durablement dans l'espace à travers la construction d'une église, malgré l'interdiction de la comtesse. Dans ce cas, c'est une aide aux fidèles qui va au-delà de la simple aide spirituelle. Au moment de sa prise de décision du choix de l'emplacement de l'église, l'évêque utilise des termes intéressants. En effet, il a repéré un grand bâtiment « en forme de quasi grange » qui était un ancien dépôt de munitions et fait appel à des ouvriers « pour le mettre en une figure d'église ». On voit ici l'importance, pour les autorités catholiques, de différencier leur lieu de culte des autres bâtiments et notamment des bâtiments laïcs, à la différence des protestants pour qui une grange leur suffit lorsqu'ils sont minoritaires. C'est une volonté de mettre en avant visuellement la présence catholique dans le comté luthérien de Sarrebruck. Cet exemple rappelle la différence de perception du bâtiment religieux. Pour les protestants, ce n'est pas l'édifice qui est sacré mais le culte<sup>9</sup>. Il est également intéressant de noter que l'évêque de Metz ne s'est pas permis de construire un édifice religieux lorsqu'il se trouvait dans le duché de Deux-Ponts. Exception faite d'un projet d'église au pied de la montagne du château de Hombourg qui est un petit îlot catholique.

Mais comme nous l'avons dit plus haut, Georges d'Aubusson est également (et peut-être avant tout) un agent politique du roi de France et de la présence française. En effet, dans plusieurs paroisses, il ordonne ou rappelle le devoir de chacun de prier pour le roi et la famille royale, comme à Bitche, par exemple. Mais cette prière prend une dimension toute autre lorsqu'elle est prononcée par un évêque français dans un territoire avec un duc souverain et qui plus est devant un représentant de ce duc. Elle prend encore une importance accrue dans le contexte de la politique des réunions de Louis XIV et de ses prétentions sur le duché. Cette initiative montre à la fois la puissance politique et diplomatique de l'évêque, et surtout celle du roi. Elle est le reflet de la puissance politique de Louis XIV. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on se souvient qu'en 1669, dans cette même paroisse de Hornbach, l'évêque s'était retrouvé devant des portes fermées et gardées par des hommes armés. On a donc clairement une évolution du statut de l'évêque de Metz et surtout de la vision qu'ont les autres princes européens de Louis XIV. En comparaison, lorsque la Feuillade visite les paroisses du comté

---

<sup>9</sup> La formule du directoire de Westminster prononcée en 1644 illustre bien cela : « aucun lieu n'est susceptible d'être tenu pour sacré. Le temple ne se définit que par son usage : il n'est temple que le moment même où y est prêchée la parole de Dieu et où y sont réunis les fidèles qui sont venus lui rendre gloire », cité par Alain Cabantous, *Entre fêtes et clochers. Profane et sacré dans l'Europe moderne (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Fayard, 2002, p.132.

luthérien de Sarrebruck et notamment lorsqu'il est dans la ville même de Sarrebruck, il montre son autorité en construisant une église alors même que la comtesse le lui avait interdit mais à aucun moment, dans son procès-verbal, il ne fait mention d'une prière qu'il aurait fait pour le roi. Au moment de la bénédiction du nouveau lieu de culte, il administre la confirmation à environ deux-cents personnes mais rien sur une quelconque prière pour le roi. On peut se demander pourquoi. Malheureusement nous n'avons pas la réponse, c'est peut-être un oubli de signalement de la part de la personne qui a dressé le procès-verbal. C'est d'autant plus étonnant que l'évêque a rencontré deux fois la comtesse de Nassau-Sarrebruck avec laquelle il a eu un entretien relativement court car ils sont en désaccord. Georges d'Aubusson déclare notamment que ses terres font partie du diocèse de Metz qui lui-même avait été cédé au roi de France suite au traité de Münster. Le prélat « joue » volontairement avec les termes des traités en remplaçant « évêché » par « diocèse », ce qui en fait, ici également, un agent de la politique du roi de France et un acteur de la politique des réunions.

Le même jour que sa visite de Hornbach, c'est-à-dire le 22 mai 1680, l'évêque et son entourage vont dans la ville de Deux-Ponts, dans laquelle ils arrivent vers 19 heures. Ils descendent directement à « l'hostellerie » où ils retrouvent à nouveau le sieur Debell qui est, cette fois, « accompagné du Ministre et de quelques habitans pour [leurs] faire des compliments ». L'évêque répète le même discours qu'à Hornbach c'est-à-dire que sa visite ne concerne que les catholiques et qu'il ne veut en aucun cas déranger l'exercice de la religion majoritaire. Mais cette fois il ajoute que « nous sçavions qu'il y avoit deux ou trois familles de catholiques dans la ville qui faisoient environ vingt personnes avec quelques valets et servantes que nous desirions assembler le lendemain [...] s'ils ne s'y opposoient point de leur part par des voyes de faict que nous marchions apostoliquement n'estant pas en estat de faire aucune violence qui n'estoit pas une Voye Evangélique ». L'évêque demande donc l'avis aux deux représentants (celui du duc et celui de l'Eglise réformée). La réponse du ministre calviniste est très intéressante car il répond que « quant à luy il ne s'opposoit à rien et que selon leur doctrine il estoit entierement soubmis aux puissances temporelles ». De ce fait, il se décharge de toute responsabilité et semble accepter l'idée d'un prêche catholique dans sa ville. Mais nous pouvons également penser que le ministre protestant savait par avance quelle serait la réponse du bailli. En effet, ce dernier explique « qu'il avoit ordre expres de son maistre d'empescher toutes sortes d'Exercice de la Religion catholique autant qu'il le pourroit suivant le traité de Munster ». Au vu de la réponse du sieur Debell, celle du ministre semble

finalement moins étonnante car ce dernier connaissait certainement par avance la réaction du représentant du duc et de ce fait, il pouvait se décharger de la responsabilité de ce refus.

D'ailleurs, outre le refus, c'est cette référence au traité de Munster qui a le don d'agacer l'évêque. En effet, ce dernier répond « qu'il n'estoit plus question du traité de Munster pour la Religion et pour la discipline Ecclesiastique dans le diocèse de Metz qui estoit separé du Corps de l'Empire et reuny à la Couronne par le mesme traité ». Il termine la discussion en expliquant que le sieur Debell, par sa réaction, ne lui laissait pas d'autres choix « que de dresser [un] procéz verbal de son refus pour en porter [ses] plaintes au Roy qui estoit protecteur de la Religion et de l'Eglise sur tout dans son royaume ». Encore une fois, la Feuillade confond volontairement « diocèse » et « évêché ». En effet, lors des traités de Münster de 1648, ce sont les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun qui sont officiellement revenus à la France et non les trois diocèses. Après s'être plaint du refus, Georges d'Aubusson de la Feuillade décide donc de rédiger un procès verbal et de porter sa plainte directement auprès du roi. Cette décision confirme (si cela était nécessaire) le rôle d'agent du pouvoir royal français de l'évêque de Metz.

Malgré tout, après la menace de la rédaction du procès-verbal, nous n'avons aucune mention de sermons alors que le prélat était venu dans la ville pour « faire un sermon et administrer [à la vingtaine de catholiques] les sacrements ». Il semble donc qu'il soit parti tout de suite après vers Hombourg du fait de l'opposition du représentant ducal. De ce fait, il n'est resté qu'environ une heure dans la ville de Deux-Ponts, preuve des difficultés françaises à réellement occuper le terrain dans le duché. Mais même une fois parti à Hombourg, la petite troupe catholique ne peut pas totalement faire ce qu'elle souhaite. En effet, l'évêque explique qu'on lui a dit que le petit village de Milbach, dans bailliage de Deux-Ponts, était la dernière limite de son diocèse. Il dit ne pas pouvoir aller le vérifier par lui-même « pour certaines considerations ayants tousjours esté observés des Officiers de Monsieur Le Duc des Deux-ponts ». De ce fait, étant espionné, il envoie un de ses chanoines vérifier cette limite, et il s'avère que le ruisseau coupant le village en deux est bien la limite entre le diocèse de Metz et celui de Mayence. En effet, si le prélat sort des limites de son diocèse, il perd toute sa légitimité et les envoyés du duc de Deux-Ponts n'attendent que cela.

Ce qui ressort de cette visite c'est avant tout un climat de tension qui se ressent. Il n'y a aucune violence ni d'un côté ni de l'autre, mais chacun se méfie de l'autre. C'est d'autant plus vrai de la part des représentants du pouvoir bipontin qui ne veulent, en aucun cas, laisser l'évêque et ses accompagnateurs voyager librement dans le duché. Partout où ils s'arrêtent, les

autorités catholiques se retrouvent face à un représentant ducal et sont en permanence observé. Cette réaction est aisée à comprendre lorsqu'on se rappelle du contexte géopolitique qui, à notre avis, prend le dessus sur les aspects confessionnels. Ces derniers sont bien entendu extrêmement importants, car omniprésents dans toutes les discussions entre l'évêque et ses différents interlocuteurs bipontins. Mais à travers le refus du catholicisme dans son territoire, le duc cherche à combattre l'extension politique et géographique de Louis XIV. Cette visite pastorale au sein du duché de Deux-Ponts est donc l'une des nombreuses illustrations des liens intrinsèques entre politique et religieux à l'époque moderne. C'est également un exemple qui s'inscrit dans l'importance de la spatialité des confessions qui peut prendre plusieurs formes et notamment visuelles, sonore, permanentes ou encore temporaires.